

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ENGLEFONTAINE****NOMBRES DE MEMBRES**

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 9
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation et d'affichage :
29/08/2024

**Séance du 4/09/2024 rattachée
au Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia, FONTAINE Valérie, Charlotte DUPUIS, et BILOT Naïma, Messieurs LEGROUX, Christophe PAYAGE Sébastien, CARDOSO Dominique et M GUILBAUT Bernard

ABSENTS : BARBAY Daniel

PROCURATIONS :

M. ROBART Philippe à M LEGROUX Christophe
M POTTIE Jean-Pascal à Mme FONTAINE Valérie
Mme MARECHAL à Claire à Mme LEMOINE Laetitia
Mme RAVERDY Françoise à M GUILBAUT Bernard

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE AU 1er Novembre 2024

Madame le maire propose à l'assemblée une revalorisation tarifaire suite à l'augmentation des tarifs repas de la société API à compter du 2 septembre 2024.

Le Conseil Municipal décide à la majorité, à compter du 1er Novembre 2024, d'appliquer les tarifs suivants :

	Tarif 01/09/2023	Tarif au 01/11/2024
Tarif normal	3.85 €	3.90 €
Tarif réduit	2.85 €	2.90 €
Tarif adulte	4.40 €	4.45 €

Le tarif réduit sera calculé par rapport au quotient familial (CAF)

Le tarif pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avec production d'un justificatif médical n'augmente pas et reste à 1€.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Sandra PLUCHART